

**DECLARATION COMMUNE**  
**ENTRE**  
**L'AMBASSADEUR DE FRANCE AU CHILI**  
**ET**  
**LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE LA REPUBLIQUE DU CHILI**

L'Ambassadeur de France au Chili et le Président de la Commission Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique (CONICYT),

**se fondant** sur les accords de coopération signés en 1955 et 1962, ainsi que sur l'Accord de coopération technique et scientifique signé le 2 avril 1964, l'Accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Chili pour le développement de recherches scientifiques conjointes signé à Santiago le 24 octobre 1994 et sur le procès verbal de la première Commission mixte générale signé le 25 juin 1999,

**considérant** que la coopération scientifique franco-chilienne constitue un axe fondamental des relations entre les deux pays, comme en témoigne le succès du programme "Evaluation-orientation de la coopération scientifique" (ECOS),

**considérant** le fort potentiel de développement des échanges scientifiques dans le cadre de l'accord de coopération scientifique et technologique signé entre l'Union Européenne et le Chili,

**souhaitant** poursuivre et stimuler la coopération en matière de recherche scientifique et de développement technologique,

**recommandent** aux présidents des deux comités de veiller à ce que le programme ECOS puisse :

- favoriser la participation des jeunes chercheurs aux projets retenus, afin de créer des liens durables entre équipes des deux pays,
- encourager de nouveaux projets dans des secteurs de la recherche considérés comme prioritaires entre les deux pays, notamment celui des sciences sociales et humaines,
- accorder, dans le respect du critère d'excellence scientifique, un intérêt particulier aux projets susceptibles de recevoir un appui du secteur économique,
- d'une manière générale, susciter la constitution d'équipes et de projets entre l'Union Européenne et le Chili.

Fait à Santiago du Chili, le 21 octobre 2002.



Alain Le Gourrière  
Ambassadeur de France



Eric Gales C  
Président de la CONICYT